

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1259-rouge-un-mois-de-prison-pour-avoir.html>

Un mois de prison pour avoir quitté une manif

- Thèmes généraux - Libertés, justice, Droits Homme - Justice -



Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2010

Description :

Jean-Salvy et son ami Samuel, décident de participer à une manif. Ils arrivent sur les lieux et voient devant eux un groupe de gens cagoulés qui taguent, qui cassent, qui brûlent, ce n'était pas du tout le mouvement auquel ils s'attendaient. Jean-Salvy téléphone alors à son père pour lui dire qu'il quitte la manifestation qui prend une tournure qui ne lui plaît pas.

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 18 novembre 2009

Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie

Début octobre 2009, des affiches apparaissent ici et là à Poitiers appelant à une manif festive contre la nouvelle prison qui doit s'ouvrir à Vivonne, plus confortable mais plus grande, pouvant contenir plus de prisonniers, que celle qui existait déjà. Et oui pour M. Sarkozy, un seul remède à l'insécurité, et à la pauvreté croissante : des lois plus dures et plus de personnes en prison.



Manif à Poit

Jean-Salvy Compte, mon neveu, et son ami Samuel Bastard, décident d'y participer, ils arrivent sur les lieux et voient devant eux un groupe de gens cagoulés qui taguent, qui cassent, qui brûlent, ce n'était pas du tout le mouvement auquel ils s'attendaient. Jean-Salvy téléphone alors à son père pour lui dire qu'il quitte la manifestation qui prend une tournure qui ne lui plaît pas.

Le soir, les deux amis et un de leurs copains décident d'assister au concert qui devait clôturer la journée à l'espace culturel et là ils voient les participants, assis, mains sur la tête, et ils sont tout de suite arrêtés. En effet un gendarme déclare à Samuel qui a une épaisse chevelure flamboyante qu'il l'a reconnu à la manif et qu'il en a assez d'eux. « C'est les trois débiles qu'on voit toujours en manif. Y en a marre de voir vos gueules de cons ».

Evidemment, il y avait eu l'année précédente des manifestations étudiantes auxquelles ils avaient participé.

Jean-Salvy et Samuel restent en garde à vue quarante-huit heures. Au bout de vingt heures, sous la pression, ils signent une déposition présentée par les policiers. Celle-ci précise que Samuel a jeté un projectile en direction d'un officier se trouvant dans une voiture de police banalisée. Jean-Salvy est accusé d'avoir jeté un briquet ou un petit objet en métal en direction de policiers.

Ils sont jugés en comparution immédiate. Ils ne reconnaîtront pas les faits qui leur sont reprochés devant le procureur.

Durant le procès, quatre témoins attestent de la non-participation de Samuel et Jean-Salvy aux événements. On

montre même une photo prise dans la manifestation sur laquelle on les voit regarder de loin les affrontements. Si les membres des forces de l'ordre ont reconnu les cheveux de Samuel cela prouve qu'il ne portait pas de cagoule. Mais ces preuves ne suffisent pas face à la déclaration d'un officier assermenté. Ils sont condamnés à six mois de prison avec sursis dont un mois ferme. Et ils sont emprisonnés immédiatement dans la prison de Vivonne.

Ils ont vingt ans tous les deux, je connais Jean-Salvy, c'est un jeune homme sportif, souriant, ce n'est pas un violent.

Imaginez.. Etre en prison à vingt ans quand vous vous êtes contenté de manifester contre la prison...

Et ensuite, c'est le parcours du combattant pour les parents afin d'avoir un droit de visite, on ne peut pas envoyer de paquet, une revue sur le rugby expédiée à Jean-Salvy ne lui sera remise qu'à sa sortie. Heureusement, ils restent ensemble et les autres détenus leur disent que ce qu'ils ont fait c'est bien et que ce n'est pas juste qu'ils soient là.

Mais que sont devenus ceux qui ont déferlé, cagoulés, dans les rues de Poitiers ? Les policiers n'ont pas réussi à les arrêter et ils sont repartis, tranquilles, comme ils l'avaient fait à Strasbourg. Et dix jours plus tard, dans une lettre adressée au Monde, ils ont revendiqué leur action. « Nous sommes passés par ces rues, écrivent-ils. Le plus vieux baptistère de France [le baptistère Saint-Jean qui a été tagué] a été baptisé [...]. Il faut avouer qu'on s'en fout du patrimoine. Toute trace des incandescences passées est monumentalement neutralisée. Alors, faut ranimer un peu. »

Un peu plus loin, ils ajoutent : « Nous sommes passés par ces rues. Sur les images, il y a des pleurs d'enfants. On voudrait que les enfants pleurent à cause de nous. Mais ils pleurent avec nous. Ce sont les mêmes larmes que nous avons versées [...], des larmes contre ce monde. »

Ce langage obscur ce n'est pas celui de Jean-Salvy mais c'est lui qui a été emprisonné.

Le lundi 12 octobre, lorsque les deux étudiants ont été jugés en comparution immédiate, Brice Hortefeux est venu à Poitiers. Il a déclaré : « Je n'hésiterai pas à appliquer la loi de 1936 contre ces formes de groupes et de groupuscules et dans un certain nombre de cas à demander que soit prononcée la dissolution de certains groupuscules qui encore une fois saccagent et ne respectent pas les règles de la démocratie. » Brice Hortefeux a indiqué qu'il avait demandé à la justice qu'elle « sanctionne et durement » les casseurs. « Il y a un texte de loi sur les bandes » en cours de discussion au Parlement pour « permettre d'anticiper et de prévoir » ce genre de violences.

Les casseurs sont en liberté et Jean-Salvy et Samuel ont été emprisonnés.

Mais il faut justifier les nouveaux fichiers en préparation.

En effet "Edvige est mort, il n'est pas question de le remplacer", avait assuré le ministre de l'Intérieur. Il projette cependant de créer deux fichiers dont la vocation est bien évidemment de "remplacer" Edvige. Le premier, intitulé "Prévention des atteintes à la sécurité publique" est "ciblé sur les bandes, les hooligans et les groupuscules", et s'intéressera aux "personnes dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique". Le second, dénommé "Enquêtes administratives liées à la sécurité publique", concernera les postulants à un emploi dans la police, la gendarmerie ou des secteurs sensibles (aéroports, centrales nucléaires, etc....) Ces fichiers comporteront des « informations ayant trait à l'état civil, à la nationalité et à la profession, adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques ». Si vous manifestez, vous pourrez être fiché.

Et voilà M.Hortefeux a dit : il faut sanctionner durement les casseurs. Ceux qui ont brisé les abribus de Poitiers sont

en liberté et Samuel et Jean-Salvy ont été fichés et emprisonnés.

Le procureur a fait appel de ces condamnations qu'il ne trouvait pas assez sévères, les avocats des jeunes ont eux aussi fait appel. Le 21 octobre, ils ont été tous les deux libérés jusqu'au nouveau procès qui devrait avoir lieu début décembre.

Si vous voulez de plus amples informations consultez le blog créé par leurs copains. <http://www.justicepourtous.org/>

Brigitte Duchêne

L'année de leurs 20 ans, mes parents ensemble, étaient engagés dans la Résistance. Mon père, étudiant en droit à Paris, était le 11 novembre 1940, avec ses amis étudiants, devant l'Arc de Triomphe pour protester contre le régime de Pétain...

L'année de mes 20 ans, par un beau dimanche soir de mai 1981, j'étais avec mes amis étudiants dans les rues de Toulouse, parmi la foule en liesse, une rose à la main...

L'année de ses 20 ans, mon fils est en prison, avec son ami étudiant, pour avoir osé participer à un rassemblement de protestation contre le système pénitentiaire français...

Avoir 20 ans...

Gwenn Compte

(La maman de Jean-Salvy)

Ecrit le 25 novembre 2009

Cagoules et « Justice »

Les deux jeunes Jean-Salvy et Samuel emprisonnés après avoir manifesté pacifiquement à Poitiers (relire la Mée du 18.11.2009), repassent devant le tribunal normalement le 14 janvier parce que le Procureur a trouvé que 6 mois de

prison ce n'est pas assez. D'ici là le comité de soutien prépare une manifestation le 28 novembre à Poitiers pendant laquelle des lettres seront envoyées au Président de la République.

Si vous le désirez, signez cette lettre en allant sur le site suivant :

www.justicepourtous.org.

A propos, aucun des vrais casseurs de Poitiers (cagoulés) n'a été arrêté. (Pas plus qu'à Strasbourg). C'est drôle ! Très très drôle, alors que la police sait fort bien arrêter des supporters violents autour d'un match de foot. Qui donc se cache sous ces cagoules ?

BP

Injustices à Poitiers - signez

[ici : Pétition - Pour le respect des Droits de l'Homme](#)

Ecrit le 13 janvier 2010

Il faut bien des coupables !

Le procès en appel de Jean-Salvy Compte et Samuel Bastard aura lieu le jeudi 14 janvier. Rappelons que tous deux ont été condamnés à 6 mois de prison dont 5 avec sursis, et qu'ils ont été incarcérés jusqu'au 23 octobre au centre de détention de Vivonne, alors qu'ils sont parfaitement étrangers aux faits qui leur sont reprochés.

Les faits ? Samedi 10 Octobre 2009, en début d'après-midi, parallèlement au Festival « Les Expressifs », une manifestation était organisée dans le centre-ville de Poitiers. Les participants voulaient s'opposer pacifiquement à l'ouverture de la Maison d'arrêt de Vivonne et plus généralement aux dérives du système carcéral. Mais des individus cagoulés sont venus perturber la manif. Par la suite des affrontements avec la police ont eu lieu ainsi que des dégradations, semant la panique dans la foule et mettant un terme à la manifestation initiale qui se voulait réellement pacifique et festive.

Samuel Bastard et Jean-Salvy Compte étaient au départ de la manifestation mais ils s'en sont rapidement éloignés en voyant la tournure que prenaient les événements. Écoeurés par la violence de ceux-ci, ils ont même choisi de se réfugier chez des amis. Tous les témoignages concordent : les deux étudiants n'ont absolument pas pris part aux affrontements. Quatre témoins ont attesté de leur non-participation. On dispose même d'une photo et d'une vidéo les montrant à distance des actes de dégradation. Ils ont cependant été arrêtés quelques heures plus tard, les policiers leur déclarant : « C'est les débiles qu'on voit toujours en manif. Y en a marre de voir vos gueules de cons »

Des manifestations de soutien auront lieu à Poitiers les 13 et 14 janvier 2010.